

Objet : Contribution à la concertation préalable relative au projet CARBON de giga-usine à Fos-sur-Mer / volet intégration territoriale

Par décision du 3 mai 2023, la Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé la tenue d'une concertation préalable sur le projet porté par l'entreprise CARBON de construire une giga-usine de modules photovoltaïques à Fos-sur-Mer.

Cette concertation, organisée par le porteur de projet accompagné de RTE, maître d'ouvrage du raccordement électrique de l'installation, et sous l'égide de deux garants nommés par la CNDP, a débuté le 11 septembre et prend fin le 30 octobre.

Dans le cadre de cette concertation, quatre réunions publiques thématiques ont été organisées pour présenter aux habitants le projet et ses impacts en termes d'environnement et de biodiversité, de sécurité industrielle et énergétique, d'emploi et de formation ainsi que de mobilité et de logement. Des élus et des représentants de l'administration de la Métropole étaient présents.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a œuvré aux côtés de la Région Sud et de l'Etat pour que le groupe CARBON retienne le site de Fos-sur-Mer. Au titre des compétences directes qu'elle exerce en matière d'aménagement, de mobilité, de développement économique, d'emploi et d'insertion, la Métropole est pleinement mobilisée pour accompagner la réalisation de ce projet.

Lors de la réunion thématique relative à l'intégration territoriale du projet qui a eu lieu le 12 octobre dernier, le Vice-Président de la Métropole délégué au développement économique Gérard GAZAY est intervenu afin de présenter les politiques et opérations d'aménagement que la Métropole entend conduire pour permettre à l'usine CARBON de s'implanter sur notre territoire.

Afin d'éclairer au mieux la concertation et dans un souci de précision et d'exhaustivité de l'information apportée au public, la présente contribution vise à présenter les actions que la Métropole porte en vue d'assurer une intégration réussie de ce projet, au bénéfice des habitants de notre territoire et de notre économie.

Elles portent sur trois volets principaux, en écho à la présentation des impacts du projet par CARBON lors de la réunion du 12 octobre: la création d'emplois de qualité participant à l'inclusion des habitants, notamment des personnes éloignées du marché du travail, la mise à disposition de logements répondant aux besoins des salariés et des habitants des communes concernées, ainsi que le développement d'une offre de mobilité permettant d'assurer une bonne desserte du site d'implantation, en favorisant les modes de déplacement collectifs et partagés.

En matière d'emploi et d'insertion, le projet CARBON ambitionne la création de 3 000 emplois directs en phase d'exploitation, dont l'industriel considère qu'au moins la moitié seront pourvus localement. La Métropole, conjointement avec Pôle Emploi/France Travail et la Région Sud, se mobilisera pour que les recrutements contribuent à l'inclusion sociale des habitants de notre territoire. A cette fin, elle s'appuiera sur la Maison de l'emploi Istres Ouest Provence, qui

accompagnera l'entreprise dans la définition de ses besoins de recrutement, afin que la priorité soit donnée à l'embauche de personnes éloignées de l'emploi.

Par ailleurs, la Métropole accompagnera l'entreprise afin que ses marchés incluent des clauses sociales ou qu'ils aient un fort impact RSE, tant s'agissant des activités menées en propre que des activités confiées à des entreprises de sous-traitance. Enfin, la Métropole maximisera les retombées économiques du projet en accompagnant les synergies avec les autres industriels, la chaîne de sous-traitance locale et avec l'écosystème d'innovation présent sur le territoire.

En ce qui concerne l'offre résidentielle, jusqu'à 1 000 à 1 500 logements nouveaux pourraient être nécessaires pour répondre aux besoins des salariés de l'entreprise. Le Programme Local de l'Habitat (PLH) arrêté par le Conseil métropolitain du 12 octobre 2023 prévoit la création de 5 000 logements sur les neuf communes proches du site d'implantation d'ici 2027. Ces logements, réalisables en l'état actuel des documents d'urbanisme en vigueur, permettront de répondre aux besoins des salariés de CARBON de s'installer à proximité de leur lieu de travail.

A plus long terme, les projets de développement de la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer pourraient générer des besoins en logements plus importants que ceux identifiés par le PLH, qui nécessitent d'être quantifiés. Consciente de cet enjeu, la Métropole est pleinement investie pour assurer le développement adéquat de l'offre de logements. De nouvelles opportunités foncières pourront être identifiées dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale et des Plans Locaux d'urbanisme intercommunaux (Istres, Martigues, Salon) qui débiteront dès 2024.

Enfin, s'agissant de l'offre de mobilité et des infrastructures de transport qui lui sont liées, la Métropole a pris l'engagement de mettre en place un plan pour améliorer la desserte de l'ouest du territoire afin d'accompagner le développement industriel décarboné du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM).

Ce plan se traduit par des investissements importants permettant la mise en œuvre de plusieurs projets de mobilité, dont le détail est présenté en annexe :

- La réalisation d'un bus à haut niveau de service (BHNS) sur la commune de Miramas, dont les travaux ont débuté, ainsi que de BHNS sur les communes de Martigues - Port de Bouc et d'Istres pour lesquels des études de faisabilité sont en cours ;
- Le renforcement du maillage et du cadencement des services de bus existants ;
- L'adaptation du réseau viaire dans les communes et sur les zones d'activités où la Métropole est compétente ;
- Le développement du fret ferroviaire avec la modernisation de la gare de triage de Miramas et la conduite d'études relatives au développement de nouveaux terminaux ferrés au sein du GPMM ;
- L'accompagnement des entreprises dans l'élaboration de leurs plans de mobilité d'entreprises ou inter-entreprises à travers le service de conseil Mobipro, afin de privilégier des solutions de mobilité partagées et décarbonées ;
- La mise en place du service Lecovoiturage permettant d'inciter au covoiturage à travers une aide financière apportée aux conducteurs et une tarification attractive proposée aux passagers ;
- La construction de l'échangeur des Bellons, permettant de fluidifier le trafic sur l'axe routier Fos-sur-Mer - Miramas et de mieux desservir la base aéronautique d'Istres et la plateforme de logistique Clésud ;
- La création, en lien avec les communes concernées, d'infrastructures cyclables concourant à la desserte de la zone industrialo-portuaire de Fos dans le cadre du Plan vélo approuvé en juin 2019.

La Métropole, consciente de l'enjeu que représente le développement de projets concourant à la réindustrialisation de notre pays et à sa souveraineté en matière de production d'énergie décarbonée, et vecteurs de création d'emplois, restera à l'écoute de l'évolution du projet dans toutes ses phases de développement pour assurer la réussite de son implantation.

Telles sont les informations que la Métropole souhaitait transmettre au porteur de projet et aux garants nommés par la CNDP afin d'enrichir le processus de concertation en cours.

I. Les projets de transports en commun en site propre de Miramas, Istres et Martigues-Port de Bouc

BHNS de Miramas :

Ce BHNS permettra de relier les terminus Village des Marques et Jean Moulin plus rapidement (9 minutes de temps gagnées en heures creuses et 17 minutes en heures pleines) et avec plus de fréquence (bus toutes les 10 minutes en heures de pointe) et davantage d'amplitude horaire.

Il est intégré dans la chaîne d'intermodalité avec la desserte de la nouvelle gare ferroviaire et du pôle d'échanges multimodal (PEM) associé (P+R et parc à vélo). Il dessert en outre plusieurs générateurs importants de déplacements (équipements culturels et village des marques).

Il représente un investissement de 6,5 M€ de la Métropole.

Les travaux de mise en place du BHNS sont en cours, pour une livraison prévue à l'automne 2024.

BHNS de Martigues-Port de Bouc :

Ce projet, qui correspond à l'une des trois lignes structurantes actuelles du réseau de transport Ulysse de l'ouest de l'étang de Berre, desservira les centres-villes de Martigues et de Port-de-Bouc et permettra de rejoindre de grands équipements générateurs de déplacements (hôpital de Martigues, établissements scolaires).

Il représente un investissement de 14 M€ de la Métropole ; il est inscrit au volet Mobilité du plan « Marseille en Grand » et bénéficie pour l'heure d'une subvention d'1,5 M€.

Sur le plan opérationnel, les échanges se poursuivent entre les élus et les techniciens pour trouver un itinéraire acceptable pour ce BHNS. Les études seront lancées dès qu'un consensus sera trouvé pour une livraison prévue fin 2026.

BHNS Istres

Ce bus doit permettre d'irriguer les quartiers ouest de la ville où se localisera l'essentiel du développement urbain et économique au cours des prochaines années, et desservira de nombreux quartiers couverts par des contrats urbains de cohésion sociale et des grands équipements générateurs de déplacements (le centre-ville, la zone d'activités du Tubé et la base aérienne, le secteur commercial des Cognets et le centre éducatif et culturel des Heures Claires, des lycées et collèges). Il est prévu que cette ligne commerciale ait une fréquence de 10 minutes en heure de pointe sur une amplitude horaire de 6h à 21h.

Il représente un investissement estimé à 6,4 M€ de la Métropole.

Le nouvel itinéraire prenant en compte le développement de certains quartiers a été validé et les études de faisabilité sont en cours.

II. Le fret ferroviaire

L'ouest de l'étang de Berre est confronté à un enjeu de massification des flux ferrés face à la croissance annoncée du trafic de conteneurs par le GPMM (multiplié par 3 à horizon 2030) et l'obligation de limiter l'impact environnemental. Aujourd'hui, 85% des marchandises transitent par la route.

Plusieurs investissements sont en cours ou prévus :

- Gare de triage de Miramas : la modernisation de cette gare représente un coût de 25 M€ et doit être achevée à échéance 2026.
 - Mourepiane : la modernisation du terminal et des installations ferrées est prévue, avec la création d'un vrai chantier avec 6 voies sous portiques. Le trafic estimé est 20 000 boîtes à l'horizon 2025. Ce projet représente un coût de 18,5 M€ s'agissant de la modernisation du chantier et de 15 M€ pour le nouveau raccordement ferré.
 - Bassins Ouest : environ 60 M€ d'investissements sont en cours sur les terminaux conteneurs pour améliorer leur fonctionnement et le report modal vers le transport combiné. Un projet de nouveau terminal à terme sur le site Ventillon Fos Cossoul est à l'étude.
 - Clésud : des investissements sont réalisés pour augmenter la capacité de Clésud Terminal (de 50 000 à 100 000 UTI), pour un coût de 11,6 M€. Un nouveau chantier de transport combiné rail-route est en construction, d'une capacité de 52 000 UTI, pour un coût de 24,6 M€.
 - Le projet de Service de Proximité de Fret Ferroviaire (SPFF) : ce projet consiste à proposer un service sur des courtes distances, avec pour ambition d'éviter 330 poids lourds quotidiennement selon les axes, principalement sur le secteur ouest de la Métropole et sur les accès nord de Marseille. Il s'agirait de créer :
 - 4 lignes structurantes en utilisant les infrastructures existantes :
 - Ligne Fos-Saint Martin de Crau
 - Ligne Fos-Clésud
 - Ligne Fos/Arles-Gardanne
 - Ligne Miramas-Marseille
 - 4 plateformes logistiques en s'appuyant sur les embranchements ferrés existants :
 - Saint Martin de Crau
 - Marseille Nord
 - Marseille Est
 - Marseille Centre
- Ce projet a reçu le soutien financier de la Banque européenne d'investissement (BEI). La maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la RDT13. Les études conduites en 2019 sont en train d'être actualisée afin de définir un modèle économique viable.

III. Le développement des modes actifs

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan vélo approuvé en juin 2019, la Métropole a engagé des études relatives à la création d'un réseau de lignes vélos sécurisés dites « lignes structurantes ».

La ZIP de Fos-sur-Mer est concernée par 2 lignes métropolitaines ;

- Ligne 1 : « La Barben – Pélissanne – Salon-de-Provence – Grans – Miramas – Istres »
- Ligne 2 : « Istres – Fos-sur-Mer – Saint-Mitre-les-Remparts – Port-de-Bouc – Martigues ».

Ces deux lignes vont permettre d'avoir un itinéraire sécurisé permettant des déplacements domicile-travail entre Salon/Miramas/Istres et la ZIP de Fos-sur-Mer ainsi qu'une liaison entre Martigues et Fos via Port de Bouc.

Les études de faisabilités ont été conduites avec les communes concernées et le Département. Les services départementaux doivent désormais valider ces itinéraires qui empruntent en grande partie le réseau de voirie départemental. Cette phase va être engagée d'ici la fin de l'année 2023 afin d'aboutir à un programme pluriannuel pour leur mise en œuvre.

IV. L'accompagnement des entreprises dans l'élaboration de leurs plans de mobilité

Mobipro est un service de conseil gratuit aux entreprises dans la définition et la mise en œuvre de leurs Plans de mobilité employeur, dont l'objectif est de favoriser les modes de transport alternatifs à l'utilisation de la voiture individuelle pour leurs salariés.

Afin d'inciter les salariés de la ZIP de Fos-sur-Mer à utiliser les transports en commun, la Métropole a initié dès 2020 une démarche partenariale pour répondre aux attentes des acteurs économiques et aux communes (Fos, Istres, Port-Saint-Louis-du-Rhône).

Cette démarche a abouti à la mise en place d'un Plan de mobilité entreprises et collectivités (PDMEC) piloté par le GPMM, avec l'accompagnement du conseil Mobipro, et qui concerne 11 000 salariés. Il est financé conjointement par le GPMM, la Métropole et l'Ademe.

Dans le cadre de ce plan, plusieurs actions ont été déployées :

- Plusieurs entreprises ont transmis leur fichier RH anonyme pour que le conseil Mobipro réalise une étude mobilité ;
- Un diagnostic d'accessibilité de la zone basé sur les fichiers RH de certaines des entreprises membres a été réalisé (environ 4500 trajets domicile-travail étudiés) ;
- Un challenge « changez de mood entreprise » a été organisé en mars 2023 ;
- Dans le cadre du service public pour l'emploi local (SPEL), des travaux ont été organisés sur les sujets emplois/mobilité du secteur Ouest Métropole ;

Le travail se poursuit afin de :

- Intégrer de nouveaux employeurs à la démarche PDMEC et fidéliser les parties prenantes ;
- Diffuser une plaquette mobilité pour présenter la démarche d'ici la fin 2023 ;
- Participer aux concertations sur le plan local de mobilité en projet (transport à la demande, lignes publiques, etc.) au cours de l'année 2024 ;
- Organiser la desserte en transports en commun, notamment à partir des résultats d'enquête et des analyses de flux affinées.

V. La mise en place du service Lecovoiturage

La Métropole accompagne les employeurs du territoire dans le déploiement d'un projet de covoiturage.

En tant qu'employeur, le soutien du co-voiturage pour les trajets domicile-travail permet de :

- Renforcer son attractivité RH et l'accessibilité de son site ;
- Réduire l'impact carbone des déplacements des collaborateurs ;
- Accompagner le pouvoir d'achat des collaborateurs face à l'inflation ;
- Réduire le coût foncier du stationnement.

La Métropole a lancé le 29 juin 2023 un nouveau service « Lecovoiturage » pour encourager cette pratique et contribuer à décarboner les déplacements du quotidien sur son territoire. Il se compose de deux dispositifs :

- Un programme de sensibilisation pour faire la promotion du service, pris en charge par la Métropole pour une durée de 6 mois ;
- Un accompagnement dans la durée pour développer le covoiturage d'entreprise. Pour les employeurs de plus de 250 salariés avec de forts enjeux d'accessibilité ou une

exigence forte de succès du covoiturage, ce service donne accès à une interface « back office » dédiée, répondant aux besoins en termes de reporting, de parking ou de forfait mobilité durable. Le coût dépend du nombre de collaborateurs, dont un pourcentage variable en fonction des effectifs est pris en charge par la Métropole.

La tarification soutenue par la Métropole :

Partage de frais par trajet ayant pour origine et destination la Métropole (trajet minimum 5km)	Le passager paye	Le conducteur reçoit
Passager non abonné au réseau de transport métropolitain	0,5 € + 0,1 € / km au-delà de 30km	2€ + 0,10€ /km au-delà de 20km
Passager abonné au réseau de transport métropolitain	0 € + 0,1 € / km au-delà de 30km	2€ + 0,10€ /km au-delà de 20km

VI. La construction de l'échangeur des Bellons

Le Nord-Ouest de la ville d'Istres, desservi par la RN 569 sur l'axe Miramas – Fos-sur-Mer, constitue aujourd'hui le secteur à fort potentiel pour la commune, pouvant permettre le développement de projets urbains d'envergure régionale voire nationale : développement de la Base Aérienne n°125, émergence du Pôle Aéronautique, projet de Grand Bayanne, développement de la ZAC du Tubé Retortier, etc.

Or, cette entrée de ville supporte des conditions de circulation globalement difficiles et des congestions aux heures de pointe pénalisant les opportunités du secteur.

Cet aménagement consiste à réaliser un échangeur dénivelé dit « à lunettes » avec passage supérieur à 2x2 voies dans la continuité du chemin des Bellons et en remplacement du rond-point actuel pour :

- Améliorer les conditions de circulation ;
- Optimiser les conditions de circulation du futur Bus à Haut Niveau de Service ;
- Poursuivre le développement urbain du secteur, créer des équipements publics (collège) et des services publics (EHPAD) ;
- Accueillir et développer des activités.

Cet ouvrage à deux travées sera positionné dans la configuration de la future liaison routière Fos-Salon. Une voie en site propre TCSP sera aménagée dans chaque sens ainsi qu'un trottoir isolé pour la circulation des modes actifs (piétons et cycles).

Le coût prévisionnel de l'opération est 21 M€. Le démarrage des travaux est attendu au 2^{ème} semestre 2024, pour une mise en service de l'échangeur mi 2026.